

Erreur radar : l'etat repond

Dans un communiqué mi-novembre, le ministère de l'Intérieur a cherché mardi à couper court à toute polémique sur la fiabilité des radars, après la publication partielle par Auto Plus d'un rapport de 2006 sur ces machines, en assurant que "toutes les garanties" étaient réunies. "Il n'y a pas de cas d'erreur constaté", a-t-on affirmé à l'AFP au ministère de l'Intérieur. De plus, le ministère a indiqué que "toutes les garanties" sont "réunies pour qu'aucune erreur matérielle ou humaine ne se produise dans la constatation de vitesse".

Selon l'hebdomadaire Auto Plus, d'importantes "erreurs de mesure" des radars de vitesse fixes ou embarqués, dues à un "mauvais positionnement", ont été mises en évidence dans un rapport de 2006 du secrétariat général de l'administration de la police de la préfecture de la zone de défense Est (Metz), dont l'hebdomadaire a publié des extraits. Article d'après l'AFP

De toute façon, "chaque fois qu'il y a une erreur évidente, les verbalisations sont rejetées et les points ne sont pas retirés", a déclaré à la presse la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie, à l'issue de son audition en commission à l'Assemblée nationale sur le budget "Sécurité" (Intérieur et Défense).

Dans un communiqué, le ministère a indiqué qu'à la suite du rapport en question datant de février 2006, "une étude a été confiée à l'Inspection générale de la police (IGPN) et expertisée par la direction du programme interministériel de contrôle automatisé".

Cette étude, "rendue en juillet 2006", montre effectivement que "si l'angle du radar par rapport à l'axe de la route n'est pas conforme, la vitesse relevée n'est pas exacte". Mais elle constate aussi que "si l'angle est exact, les mesures de vitesse sont très précises".

"Afin de s'assurer que les procédures soient bien respectées et que l'angle soit exact, les policiers et les gendarmes, qui utilisent les radars embarqués, sont formés pour les paramétrer conformément aux spécifications des appareils", a affirmé le ministère.

Pour le directeur général de l'Automobile Club d'Alsace, Roger Braun, s'il se confirme que des automobilistes ont été sanctionnés injustement en raison d'un mauvais positionnement des radars routiers, "c'est une affaire très grave, car il s'agit de libertés publiques".

En ce cas, l'association, qui couvre 40 départements, demandera aux pouvoirs publics de "faire la lumière" sur ces erreurs et de diligenter "une enquête officielle et peut-être une commission parlementaire".

"Dans l'intervalle, en attendant que les problèmes soient réglés, il faut faire un moratoire sur la perception des amendes et la constatation des infractions", a ajouté M. Braun.

Le SGP-FO s'est pour sa part inquiété, dans un communiqué, "des ravages de la politique dite de résultats qui, en fixant des quotas dans de nombreux domaines, privilégie systématiquement le quantitatif par rapport au qualitatif".

"Si ces informations se révèlent exactes", le syndicat "s'étonne que l'administration n'ait pas réglé ce problème qu'elle connaissait depuis au moins trois ans (...), qui a pour conséquence éventuelle de mettre les fonctionnaires de police en porte-à-faux".